

MUNICIPALITÉ DE



SAINT-DONAT

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-DONAT

PROVINCE DE  
QUÉBEC

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
D'UN RÈGLEMENT**

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance du 7 avril 2008, le Conseil municipal de St-Donat a adopté le règlement numéro 301 ayant pour titre :

**RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE PESTICIDES**

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Ce règlement est disponible pour consultation aux heures de bureau au 194, Ave Mont-Comi.

Donné à Saint-Donat, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2008.

*Gil Bérubé*  
Gil Bérubé  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Certificat de publication**

*Je, soussigné, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, aux endroits désignés par le conseil le 24 avril deux mille huit.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour d'avril deux mille huit.*

*Gil Bérubé*  
Gil Bérubé  
Directeur général et secrétaire-trésorier